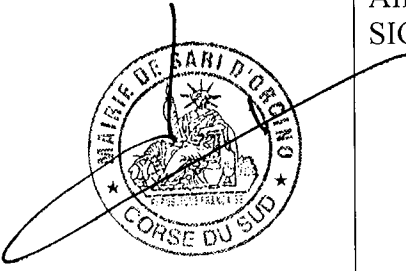


SEANCE DU SEPT OCTOBRE DEUX MIL VINGT TROIS

<p>Nombre des membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents Au conseil Municipal</th><th>en exercice</th><th>qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>11</td><td>11</td><td>9</td></tr></tbody></table>	Afférents Au conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération	11	11	9	<p>L'an deux mil vingt trois Et le 07/10 à 15h,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence</p> <p>DE Mr PINELLI Michel, Maire de la commune</p>
Afférents Au conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération					
11	11	9					
<p>Date de la convocation : 02/10/2023 Date de l'affichage :</p>	<p>Présents : Michel PINELLI, Bernard CORTESE, Stéphan MATTEI, Marc PARAVISINI, José BORGHESI, José SANTONI, Jean - Claude CAHUZAC, Jacques RAFINI Secrétaire de séance : Sébastien RAFINI</p> <p>Absents : Claude BLANC, Marie-Louise BOTTI,</p>						
<p>Objet de la délibération :</p> <p>Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-13 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 09/10/2023</p> <p>Et publication ou notification du : 10/10/2023</p> <p>Signature et cachet</p> 	<p>Le Conseil Municipal de Sari d'orcino;</p> <p>Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;</p> <p>Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;</p> <p>Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;</p> <p style="text-align: center;">DECIDE</p> <p>- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.</p> <p>- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.</p> <p>ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020-7-D DU 19/09/2020 AYANT LE MEME OBJET.</p> <p>AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.</p> <p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02A-212002703-20231007-2023-8-A-DE Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 09/10/2023 Affichage : 09/10/2023</p> 